



## role du garant et banque de france

Par **mimiepipimousse**, le **10/08/2010** à **11:17**

Bonjour,

Nous nous sommes protégé caution solidaire pour ma belle il y a 5 ans.

Aucun soucis depuis la séparation il y a un an avec son conjoint qui a engendré une perte de salaire= n'a pas régularisé son salaire malgré l'APL.

En conflit avec eux nous n'avons eu connaissance des impayés que par l'agence.

Ma belle mère a fait un dossier de surendettement et à eu un effacement des dettes par la banque de France.

Je souhaite savoir si l'agence peut se retourner contre nous quand même pour réclamer le somme?

Mon mari et moi nous gagnons le smic et nous appréhendons vraiment...merci de votre

Par **001**, le **10/08/2010** à **11:46**

bonjour,

malheureusement, il est tout à fait possible que vous soyez actionnée en tant que caution, le dossier de surendettement ne protégeant que votre belle mère.